

Procès-verbal de séance du Conseil municipal du 11 juin 2024 à 19h

Présents : M. Francis BETBEDER, Maire, président de séance
Mme Véronique COMETS, adjoint au maire
M. Stéphane SIMON, adjoint au maire
M. Philippe MASSOT, conseiller municipal
Mme Laurence RIVOT, conseillère municipale
M. Roger MONRREJEAU, conseiller municipal (arrivé à 19h31)
M. Laurent SAINT-AUBIN, conseiller municipal
M. Julien CLAVERIE, conseiller municipal
Mme Laure SUSANNE, conseillère municipale
Mme Laurie ARAMENDI, conseillère municipale
M. Daniel SIBERCHICOT, conseiller municipal
M. Franck BREDE, conseiller municipal

Absents excusés : Mme Laure LACAZETTE a donné pouvoir à Mme Laure SUSANNE
Mme Claudette BOUGAULT a donné pouvoir à M. Stéphane SIMON
M. Roger MONRREJEAU a donné pouvoir à M. Philippe MASSOT
Mme LASARTE Magali a donné pouvoir à M. Laurent SAINT AUBIN

Ouverture de la séance : 19h18

En présence d'Elsa BRUMONT, adjointe administrative, à la table du conseil.

Secrétaire de séance : M. MASSOT Philippe

M. Le Maire fait procéder à l'examen des affaires soumises à l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 10 avril 2024

A l'unanimité des suffrages exprimés, le PV de la séance du 10 avril 2024 est approuvé.

2. Prime pouvoir d'achat exceptionnelle

L'Etat a mis en place une prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour la Fonction Publique Territoriale, qui sera versée aux agents au bon vouloir des collectivités.

Cette prime est calculée en fonction des salaires et doit respecter 3 critères cumulatifs pour que les agents puissent y prétendre.

M. le Maire rappelle les seuils de la prime en fonction des tranches de salaire. Les élus peuvent attribuer le montant qu'ils souhaitent en respectant le seuil maximum mais doivent appliquer le même calcul à tous les seuils.

M. le Maire avait d'abord proposé de donner 50 % des montants maximum. Suite à discussion lors de la commission finances pour la préparation du budget, les élus présents ont finalement acté pour verser le seuil maximal.

Suite à l'avis favorable du CST en date du 13 mai 2024, le conseil municipal doit délibérer pour approuver cette décision.

M. Laurent SAINT AUBIN se questionne concernant les agents à mi-temps, M. le Maire lui répond que le montant est calculé au prorata du temps de travail.

M. le Maire lit la proposition de délibération. Il précise que cette prime sera versée au mois de juin.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil émet un avis favorable à cette délibération.

3. Retrait des délibérations du 13 mars et 10 avril 2024

Suite au courrier reçu en date du 17 mai 2024, la Préfecture nous demande de retirer les délibérations prises le 13 mars et 10 avril 2024, adoptant les comptes administratifs (principal et annexe) et les comptes de gestion afin de procéder à un nouveau vote en vertu du principe d'unité budgétaire.

M. le Maire explique que le compte administratif a été revoté lors de la séance du 10 avril, or il faut que tous les comptes administratifs et les comptes de gestion soient votés lors d'une même séance du conseil municipal.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil émet un avis favorable au retrait de ces délibérations.

4. Budget annexe – Cantine-restaurant Au Bon Coin

Le conseil municipal désigne M. Julien CLAVERIE président de séance. M. le Maire sort de la salle.

M. CLAVERIE présente le CDG et le CA, qui sont les mêmes que lors de la présentation du 10 avril. Il fait procéder au vote du compte de gestion puis au compte administratif.

A l'unanimité des suffrages, le conseil adopte le compte de gestion et le compte administratif pour le budget annexe Cantine-restaurant Au Bon Coin.

5. Budget communal

M. Julien CLAVERIE présente le CDG et le CA du budget communal. Aucune modification n'est à remarquer, les montants sont les mêmes que lors du vote au mois de mars.

A l'unanimité des suffrages, le conseil adopte le compte de gestion et le compte administratif pour le budget communal.

M. le Maire revient dans la salle.

Arrivée de M. Roger MONRREJEAU et il révoque le pouvoir donné à M. MASSOT Philippe.

M. le Maire fait procéder au vote des affectations de résultat :

Budget communal = excédent de 24 533,53 €

Budget annexe = déficit de 26 447, 75 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour les affectations de résultat.

6. FEC 2024

M. le Maire propose que le FEC 2024 soit affecté au projet de réalisation de la dalle à côté de la station d'épuration, qui permettra d'accueillir différents matériaux pour le service technique. Pour la commune, le montant du FEC est d'environ 7 000 €.

M. Laurent SAINT AUBIN précise que ça sera une aire de stockage pour du paillage par exemple et que les cases créées éviteront le gaspillage.

M. le Maire informe le conseil que le montant du devis pour cette réalisation est de 26 996,64 €.

M. Franck BRÉDÉ pose la question concernant la surface du projet. M. Laurent SAINT AUBIN répond qu'elle sera de 149 m² pour une hauteur d'1.50 m.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

7. Délibération actualisation du Plan Communal de Sauvegarde 2024 - Convention avec le Centre de Gestion des Landes

M. le Maire explique que le Centre de Gestion propose un service pour aider les collectivités à mettre en place ou mettre à jour le plan communal de sauvegarde et le DICRIM pour les communes. La mise à jour doit être faite tous les 5 ans et notre PCS date de 2018, nous devons donc adhérer à cette convention pour se tenir à jour des obligations réglementaires pour le PCS. Aussi, il précise que nous devons l'avoir actualisé avant 2027. Pour Sainte Marie de Gosse, les tarifs sont de 4 200 € pour la mise à jour du PCS et 1 300 € pour le DICRIM.

Notre commune est concernée particulièrement par le risque inondation et le risque toxique sur la RD 817.

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable pour conventionner avec le Centre de Gestion.

8. Informations diverses

- M. le Maire informe le conseil municipal qu'un virement de crédit a été fait sur l'article 66111 depuis l'article 65748.
- La réunion de la Commission d'Appel d'Offres est annulée le 02 juillet étant donné que l'ouverture des plis peut être directement faite par le maire et le bureau d'études au vu du montant du marché public.
- Mme Laure SUSANNE prend la parole au nom de Mme Laure LACAZETTE concernant l'école :
 - o Pour les travaux à venir sur le groupe scolaire, la future organisation des espaces est en cours de discussion avec l'équipe enseignante.
 - o Mme LERCHUNDI a été nommée à temps plein à la direction de l'école
- M. le Maire expose une demande reçue pour un branchement électrique sur le réseau communal pour l'installation d'un camion à pizzas un soir par semaine. Après échange entre élus, il est convenu que le camion pourra s'installer sur le parking du Mur à Gauche et se brancher soit à la borne électrique de MACS (payante) et si cela ne fonctionne pas à la prise sous l'auvent. Il est également décidé que si ce fonctionnement est concluant, le Conseil réfléchira à la facturation d'un droit de place et de consommation électrique ultérieurement.
- M. le Maire informe les membres du Conseil que l'embauche des 2 retraités a été renouvelée pour pallier au mi-temps thérapeutique de Dominique et les congés estivaux.
- M. le Maire signale que la boulangerie a ouvert ses portes lundi 10 juin.
- Le dossier BUGA avance, l'Architecte des Bâtiments de France a préconisé des petits carreaux et une pergola couverte.
- Mme Véronique COMETS a eu des retours positifs de l'organisation de la journée olympique. La buvette a rapporté 708 €, qui seront répartis entre les 4 associations présentes lors de cette manifestation.
- Le marché des producteurs aura lieu le 12 juillet et la buvette sera tenue par l'Association des Parents d'Elèves.
- Ce jour, le service technique a réceptionné les bancs qui seront installés autour de l'église

- Une réunion avec le Comité des fêtes sera programmée pour l'organisation des casetas
- M. SIMON prend la parole concernant les travaux de pérennité, MACS prévoit de refaire le chemin de la Juzère et la route de Perdon avec de l'enrobé
- Suite aux récents accidents du pont de Port de Lanne sur la 817, l'UTD va sécuriser la sortie du parking
- Un problème de raccordement fibre est en cours au lotissement des Peupliers, le SYDEC est informé
- Pour l'exercice 2023, Coup de Pouce avait 3 bénéficiaires de la commune et 0 pour 2024 à ce jour. On participe aux charges fixes à hauteur de 271,07 € par trimestre.
- Pour aborder différents devis reçus, la commission bâtiment sera convoquée prochainement par M. SIMON Stéphane
- Les lumières LED ont été installées dans la salle municipale et les archives.
- Une demande de subvention à la Médiathèque Départementale des Landes a été envoyée. Cette subvention peut être de 45% maximum du montant des devis.
- La peinture des volets de la bibliothèque est en cours par le service technique
- Une étude de l'éclairage du Mur à Gauche va être faite par Philips.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h54.